

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 7.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	12 d. au-dessus de 0.	65 deg.	27 pou. 4 lign.	Ouest.	Soleil.
Midi.	16 d. au-dessus de 0.	60 deg.	27 pou. 4 lign.	Idem.	Idem.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.	
5 h. 28 min.	0 h. 11 min.	6 h. 29 min.	Nouvelle lune.	8	

Lyon, 7 septembre 1837.

La dissolution de la chambre est arrêtée; son époque est incertaine: le ministère attendra pour la prononcer un moment opportun. Peut-être a-t-il compté sur le moment où nos troupes en Afrique pour obtenir des députés des élections qui lui laisseraient quelque chance de conserver le pouvoir. Cette tactique est usée, et le pays comprendra qu'il ne dépend pas d'un pouvoir, quel qu'il soit, de faire que de braves soldats deviennent tout-à-coup des lâches.

Le gouvernement habile profite de la valeur de ses armes; un pouvoir qui vit au jour le jour, qui n'a point de colère de l'étranger et se traîne à sa remorque, est inutile, au contraire, le courage de l'armée et en neutralise les effets.

A quoi ont servi à la France les guerres bâtarde qu'elle a faites depuis 1830, sinon à obtenir à la chambre quelques voix de confiance, et à faire éclore les improvisations présumées d'un enthousiasme menteur et intéressé? Quelles ont été les suites de nos victoires en Belgique? Avons-nous assuré l'avenir de cet état? Avons-nous osé détruire un monument injurieux pour nos armes? Sommes-nous rentrés au moins dans les déboursés que nous avions faits pour la guerre? Rien de tout cela.

Avons-nous en Afrique établi une colonie qui puisse se défendre avec sécurité aux travaux agricoles réclamés par les besoins de ceux qui habitent notre conquête? Avons-nous fait des traités qui puissent donner un peu de vie à notre commerce en lui ouvrant des débouchés nouveaux? Les tribus qui se sont alliées à nous ont-elles trouvé chez nous la protection qu'elles étaient en droit d'attendre et la volonté ferme de les faire respecter? Nullement.

L'histoire de l'Afrique est là, palpitante d'intérêt, pour apprendre quelles sont les grandes vues de civilisation du pouvoir, quel cas il fait du sang versé par nos soldats, et le traité-Bugeaud dit assez comment on s'humilie devant ses ennemis et comment on sacrifie ses alliés. Les électeurs qui seront bientôt appelés à nommer leurs députés ne se laisseront donc pas aller à l'enthousiasme du bulletin d'une victoire que l'impéritie ou la trahison rendra bientôt inutile. Ils nommeront des députés qui veulent la liberté et la prospérité à l'intérieur, qui savent faire respecter notre dignité à l'extérieur; des députés qui rapporteront les lois de septembre, étrange chaîne qui pèse sur la France; des députés qui régleront le sort de la belle colonie que nos soldats ont conquise et assureront ainsi des débouchés à notre commerce, qui s'enquerront de la misère qui revient périodiquement sur les classes ouvrières, et qui chercheront à en diminuer les effets en en prévenant les causes; des députés qui ne souffriront pas que le pouvoir se dise tout haut que des gouvernements constitutionnels d'Espagne et de Portugal, et tendent en secret la main aux conspirateurs ou à des bandes qui veulent renverser les lois sur lesquelles ces gouvernements reposent.

La lutte sera vive et animée, et les hommes qui ont le pouvoir feront tous leurs efforts pour l'inféoder à leurs mains; aussi, le concours de tous est-il nécessaire pour triompher et forcer le gouvernement à sortir de la léthargie dans laquelle il s'égare. Le pays tout entier a besoin; de toutes parts se forment des comités chargés de poursuivre l'inscription des élec-

teurs, de donner des consultations sur les cas douteux, d'assurer à tous le libre exercice de leurs droits, afin qu'un jour la liberté triomphe. Lyon ne pouvait rester en arrière, son comité est formé; demain nous donnerons la liste des membres qui le composent et nous indiquerons aux électeurs la marche à suivre.

Lundi, entre sept ou huit heures du soir, un garçon de peine de Lyon, se rendant à Villeurbanne, a été arrêté sur le chemin de la Part-Dieu par six hommes qui lui ont demandé la bourse ou la vie; il leur a remis 4 fr. 20 c. qu'il avait sur lui; mais il lui ont rendu généreusement les 20 c., en disant qu'ils ne voulaient pas de cuivre. Ces hommes étaient tous coiffés de chapeaux gris.

AVIS.

La session du jury de médecine pour le département du Rhône sera ouverte à l'hôtel de la préfecture le samedi 30 septembre prochain, à midi.

Les aspirants au titre d'officier de santé, pharmacien, herboriste ou sage-femme, qui ne se sont pas encore fait inscrire, sont prévenus de nouveau qu'ils doivent se présenter à la préfecture, division de la police, pour remplir cette formalité, au défaut de laquelle ils s'exposent à n'être pas admis à l'examen du jury.

Ils déposeront en même temps un extrait de naissance, un certificat d'études et un certificat de bonnes vie et mœurs.

Programme des prix proposés par l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, pour 1838 et 1839.

Deux sujets de prix avaient été mis au concours pour 1837 :

1^o Eloge de Joseph-Marie Jacquard.

Le prix a été décerné à l'ouvrage inscrit sous le n^o 3 du concours, et portant pour épigraphe : *Virtute duce, comite gloria*. L'auteur a voulu garder l'anonymat.

2^o « Tracer une carte géologique indiquant la disposition des différentes formations d'alluvions qui se trouvent dans le département du Rhône et dans les parties adjacentes des départements voisins. »

« A cette carte sera joint un mémoire dans lequel on insistera spécialement sur les caractères de ces alluvions, sur la nature minéralogique des blocs et galets qui les composent. »

« Indiquer le point de départ des alluvions, déterminer leur époque géologique. »

« Établir une comparaison sous le rapport de la plus grande et de la moyenne dimension des blocs et galets des alluvions anciennes et de celles des cours d'eau actuels, tels que la Saône, le Rhône, la Brevienne, l'Azergue et autres torrents encore plus rapides que ces derniers. »

Aucun mémoire n'a été envoyé au concours. Ce sujet de prix est retiré.

— L'académie de Lyon propose, pour 1838, les sujets de prix suivants :

1^o Géologie d'un ou de plusieurs cantons du département du Rhône.

Médaille d'or de 600 fr. Prix fondé par l'académie.

2^o Pièce de vers sur la conquête d'Alger.

Médaille de 500 fr. Prix fondé par l'académie.

3^o Indiquer les perfectionnements dont pourraient être susceptibles les procédés connus jusqu'à présent, pour assainir les édifices publics et les habitations particulières, ou faire connaître ceux qui pourraient leur être utilement substitués, soit sous le rapport de l'efficacité, soit sous celui de l'économie.

Médaille de 600 fr. Fondation Christin de Roolz.

— L'académie propose, pour 1839, les sujets de prix suivants :

1. « Mémoire »

« 1^o Sur l'état politique de la ville de Lyon, depuis le dixième siècle, époque où, par suite du mariage de la princesse française Mathilde avec l'empereur Conrad-le-Pacifique, roi de Bourgogne, elle fut réunie à ce royaume, jusqu'au temps où elle fit retour à la couronne de France; »

« 2^o Sur l'ancien consulat de Lyon et sur les immunités, droits et privilèges dont cette ville fut en possession, depuis la princesse Mathilde jusqu'en 1789; »

« 3^o Sur la liaison qui a pu exister entre la condition municipale de la ville de Lyon, et ses mœurs, son industrie, son commerce, ses arts et sa prospérité. »

Médaille de 500 fr. Prix fondé par l'académie.

LES PIÈCES DE CONVICTION.

On se passe à Bordeaux, le lendemain de la grande sérénade de M. Decazes.)

LE BRIGADIER GOBE-LOUP. — Attention ! L'appel va commencer.

BOIS-SANS-SOIF. — Présent.

LE BRIGADIER. — Serre-Poignet.

BOIS-SANS-SOIF. — Présent.

LE BRIGADIER. — Casse-Museau.

BOIS-SANS-SOIF. — Présent.

LE BRIGADIER. — L'Enrhumé.

BOIS-SANS-SOIF. — Présent.

LE BRIGADIER. — Bois-sans-Soif.

BOIS-SANS-SOIF. — Présent.

LE BRIGADIER. — Tape-à-l'OEil.

BOIS-SANS-SOIF. — Présent.

LE BRIGADIER. — Tout le monde y est.

BOIS-SANS-SOIF. — Tout le monde, brigadier, et d'aplomb.

LE BRIGADIER. — Pas un trainard n'est resté chez le marchand de vin.

BOIS-SANS-SOIF. — Vous êtes des braves, et je vous porte tous dans mon cœur et sur mon rapport. Avancez à l'ordre, Serre-Poignet.

LE BRIGADIER. — Voilà, brigadier.

BOIS-SANS-SOIF. — Qu'est-ce que vous rapportez ?

LE BRIGADIER. — Brigadier, je rapporte pas mal de bataillon.

BOIS-SANS-SOIF. — D'abord, et d'un, une queue de poêle à frire.

LE BRIGADIER. — Je l'ai presque m'en a repassé une taloche sur le dos.

BOIS-SANS-SOIF. — C'est bon ; après ?

LE BRIGADIER. — Je ne dis pas que ça soit mauvais, bien au

contraire; mais enfin on n'a qu'un nez, pas trop propre, et on y tient.

LE BRIGADIER. — Le gouvernement vous en tiendra compte.

SERRE-POIGNET. — Le gouvernement est bien honnête; c'est pas de refus. Après, j'ai posé les cinq doigts et le ponce sur le chignon d'un particulier qu'a eu la politesse de me passer la jambe et de s'en sauver en me laissant la poignée de cheveux ci-incluse.

LE BRIGADIER. — Hum ! je ne vois pas trop ce qu'on pourra faire de cela.

SERRE-POIGNET. — Dame ! une pièce de conviction; à moins, pourtant, brigadier, que le cœur ne vous dise d'une chaîne de cheveux en manière de sentiment pour madame la brigadière.

LE BRIGADIER. — Ce sera à voir. Ensuite ?

SERRE-POIGNET. — Ensuite je vous rapporte un fond de culotte qui m'est resté au bout de la badine à crochet que j'ai adoptée pour les émeutes. Voilà la pièce. Quant à la badine, comme c'est la troisième fois qu'elle rapporte quelque chose de la bataille, je demande qu'elle soit mise à l'ordre du jour.

LE BRIGADIER. — J'approuve la motion : il faut encourager les inventions utiles. Badiniers, la trique du camarade Serre-Poignet a bien mérité de la patrie.

TOUTE LA BRIGADE. — Vive Serre-Poignet !

BOIS-SANS-SOIF. — Elson auguste famille !

LE BRIGADIER. — Bois-sans-Soif, vous êtes ému.

BOIS-SANS-SOIF. — Brigadier, faut pas m'en vouloir, c'est l'enthousiasme. (Il trébuche.)

LE BRIGADIER. — Qu'est-ce vous avez conquis, vous ?

BOIS-SANS-SOIF. — Moi, brigadier ? j'ai conquis un canon, rien que ça.

LE BRIGADIER. — Diable ! les perturbateurs avaient donc de l'artillerie ?

BOIS-SANS-SOIF. — J'sais pas, mais pas moins que j'ai pris

II. « Histoire de la fabrique de soierie à Lyon, depuis son origine jusqu'à nos jours, considérée dans son organisation et ses procédés, ainsi que dans ses rapports avec l'économie politique, et indiquant les meilleurs moyens de maintenir ou accroître sa prospérité. »

Médaille de 1,500 fr. Prix fondé par M. Fulchiron.

Tous les ouvrages envoyés au concours doivent porter en tête une devise ou épigraphe répétée dans un billet cacheté contenant les noms, qualités et demeures des auteurs. Ils doivent être adressés, francs de port, avant le 30 juin 1838 et 1839, à M. Dumas, secrétaire perpétuel; à MM. Bregnot du Lut et Leymerie, secrétaires-adjoints, ou à tout autre membre de l'académie.

Les prix seront décernés en séance publique, le troisième mardi du mois d'août 1838 et 1839.

A la même époque, seront distribués les prix d'encouragement fondés par M. le duc de Plaisance, et destinés aux artistes qui auront fait connaître quelque nouveau procédé avantageux pour les manufactures lyonnaises, tels que des moyens pour économiser le temps, pour perfectionner la fabrication, pour introduire de nouvelles branches d'industrie, etc.

Les artistes qui veulent concourir peuvent s'adresser, dans tous les temps, à MM. les secrétaires ou à MM. Grogner, Clerc, Tabareau et Chevillard, membres de la commission spéciale de l'académie, chargée de recueillir les nouvelles inventions et les procédés utiles.

Lyon, le 26 août 1837.

GUERRE, président.

DUMAS, secrétaire perpétuel.

MOUVEMENT DE L'ENTREPÔT DES SOIES DE LYON PENDANT LE MOIS D'AOUT 1837.

SOIES MOULINÉES.		Balles.	Kilogrammes.
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 juillet 1837.	484	698	36,103
Id., entrées dans le courant d'août.	214		18,198
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	225		19,552
Pour le transit à la destination de l'Angleterre et de la Suisse.	15		1,519
Quantités restant au 31 août.	458		33,250

SOIES GRÈGES.		Balles.	Kilogrammes.
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 juillet.	193	373	22,209
Id., entrées dans le courant d'août.	180		20,442
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	101		10,572
Pour le transit à la destination de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Sardaigne.	53		154
Quantités restant au 31 août.	219		7,128

BOURRES DE SOIE EN MASSES.		Balles.	Kilogrammes.
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 juillet.	8	20	1,033
Id., entrées dans le courant d'août.	12		1,633
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	12		12
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	"		1,633
Quantités restant au 31 août.	8		1,033

BOURRES DE SOIE CARDÉES.		Balles.	Kilogrammes.
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 juillet.	2	3	409
Id., entrées dans le courant d'août.	3		591
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	2		399
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	1		192
Quantités restant au 31 août.	2		409

MARSEILLE, 4 SEPTEMBRE.

Décès ordinaires.

Adultes. — En ville, 5; banlieue, 3; hospices, 3.

Enfants. — En ville, 7; banlieue, 5; hospices, 0.

Décès cholériques.

Adultes. — En ville, 21; banlieue, 6; hospices, 2.

Enfants. — En ville, 1; banlieue, 2; hospices, 0.

DU 5 SEPTEMBRE.

Décès ordinaires.

Adultes. — En ville, 10; banlieue, 0; hospices, 0.

Enfants. — En ville, 11; banlieue, 0; hospices, 0.

un canon; je crois même que j'en ai pris deux.

LE BRIGADIER. — Et où sont-ils ? Qu'on les enregistre.

BOIS-SANS-SOIF. — Les enregistre ? C'est pas la peine; ils sont ingurgités, ça suffit.

LE BRIGADIER. — Vous les avez avalés !

BOIS-SANS-SOIF. — Rien que ça, par dévouement à la chose.

LE BRIGADIER. — Étaient-ils chargés ?

BOIS-SANS-SOIF. — J'ai bien ! jusqu'à la gueule. J'ai même qu'il y en a un qui débordait. C'est égal, ils étaient chouettes.

LE BRIGADIER. — Chouettes, possible; mais tout cela ne vous donne pas de pièces de conviction ?

BOIS-SANS-SOIF. — Des pièces de conviction ? c'est pas difficile, voilà ! heugh !... Faites pas attention, c'est l'effet du brouillard. (Il coule par terre.)

LE BRIGADIER. — Mais, mille noms d'un Gisquet ! vous êtes gris.

BOIS-SANS-SOIF. — Gris ? jamais; c'est l'émeute qui me revient. C'est égal, les pièces de conviction sont là, et solides au poste. Heugh !...

LE BRIGADIER. — Allons ! ça va bien ! Et vous, Casse-Museau, avez-vous quelque chose ?

CASSE-MUSEAU. — Ah bien ! ça serait joli que je n'aie rien. Je vous apporte des pièces de conviction. D'abord, voilà un cul de bouteille qu'on a manqué de me casser la tête avec.

LE BRIGADIER. — Vous l'a-t-on jeté ?

CASSE-MUSEAU. — Non, on ne l'a pas vu; sans ça je le recevrais droit sur la calebasse.

LE BRIGADIER. — C'est déjà bon. Ensuite ?

CASSE-MUSEAU. — Ensuite, vous voyez cette casserole-là ? Eh bien ! je l'ai extirpée à un gâte-sauce qu'allait alimenter le charivari d'instruments de cuivre, sous prétexte de porter du veau aux carottes à la garde municipale.

LE BRIGADIER. — Est-ce tout ?

La cour d'assises s'est occupée de l'affaire du journal *l'Europe*. On sait qu'il y a quelques jours le journal de cette feuille a été condamné, par défaut, à un an de prison et à huit mille francs d'amende. Sur son opposition, l'affaire a été plaidée par Me Hennequin, et le jury a renvoyé M. de Perdreauville de l'accusation d'offense à la personne du roi et d'excitation au mépris du gouvernement.

Les correspondants des journaux anglais, qui ne savent qu'inventer pour donner une couleur odieuse aux déclarations des libéraux, écrivent que, dans un des clubs de Lisbonne, M. Jean Oliveira, ministre des finances, était d'un bonnet rouge.

On assure que les cortès s'occupent de la proposition d'expulser du pays tous les étrangers ou de les faire arrêter.

Cette résolution est sage si elle n'est pas trop absolue, car les intrigues qui entravent toutes les vigoureuses mesures dans les pays en révolution sont presque toujours faites par les étrangers et notamment par les Anglais.

M. Gorjao est le seul député aux cortès qui n'ait pas signé la proclamation publiée par les clubistes.

Le 20 août, à six heures du matin, quatre ouvriers allaient à la pêche aux moules en rade de Morlaix. Ils étaient sur la roche de Stered, côté Plouézou, après avoir amarré leur canot. Mais, pendant qu'ils étaient occupés à leur pêche, le temps vint à changer, et la mer se mit à chaque instant d'engloutir leur canot. Nos pêcheurs firent de vains efforts pour le halier à eux; mais il était plein d'eau et les vivres perdus; impossible de se relever. Un de ces hommes voulut y entrer; mais force lui fut de regagner la roche, leur unique asile, car le canot, poussé par la mer, s'en était écarté. Que faire en pareille situation? Ils agiterent leurs mouchoirs, ils appelèrent au secours; peines inutiles; pas une embarcation pour les venir chercher. Ils furent donc réduits à passer la nuit sur cette roche, sans aucune nourriture, et craignant d'être engloutis par la mer montante. Le jour vint leur faire espérer qu'ils seraient plus heureux que la veille: mêmes signaux, mêmes cris... Une mer furieuse répondait seule à leurs appels. En proie au plus sombre désespoir, déjà ils songeaient à la mort, à leurs malheureuses femmes, à dix enfants orphelins qu'ils allaient laisser après eux! Une seconde nuit les surprit encore dans cette horrible situation. Le mardi, pressés par la faim et par une soif ardente, ils furent réduits à manger des coquillages et à boire de l'eau de la mer. N'ayant point de tabac, ils fumèrent du papier et un morceau de poche de culotte. Exténués et mourant de peine se tenir debout, ils désespéraient de leur salut lorsqu'ils aperçurent une embarcation faisant voile. Que l'on juge de leur joie, en reconnaissant dans ces leurs sauveurs le beau-frère de l'un d'eux! Ils quittèrent donc leur rocher le mardi à trois heures du soir, et arrivèrent à Morlaix avant la nuit.

(Journal de Morlaix.)

Un sinistre événement a jeté la consternation dans le faubourg Saint-Marceau. M. Bourbon, marchand de bois, s'est fait sauter la cervelle d'un coup de pistolet. La mort récente de sa femme paraît être la cause de son désespoir.

Hier, à une heure après minuit, des agents de police ont arrêté, sous le péristyle de l'Opéra, un jeune homme nu, qui, enveloppé dans un drap de lit, récitait vers de Racine. Conduit devant le commissaire de police, cet infortuné, qui n'est âgé que de dix-sept ans, a déclaré être le fils d'un propriétaire, et ne pas avoir d'asile.

Il a été tenu vingt jours; il couchait, ajouta-t-il, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre; afin de se perfectionner dans l'art de la déclamation, il s'était affublé d'un drap pour mieux imiter les anciens. Il a refusé d'indiquer l'adresse de son père. On l'a transporté à la préfecture, en attendant qu'il soit placé de manière à recevoir le traitement qui réclame le triste état de ses facultés.

Extérieur.

ESPAGNE. — MADRID, 28 août. — Après avoir reçu la nouvelle que le maréchal-de-camp Buerens avait éprouvé un échec sur les plaines de Carinena, le général Espartero s'est mis en marche avec son corps d'armée; probablement il a passé la nuit à Jadraque.

Puis que les officiers qui avaient donné leur démission dans leurs régiments, l'ordre le plus parfait régnait dans la division d'Espartero.

On propose d'avancer au ministère la somme de 120 millions de francs, dont une moitié serait payée en lettres de change sur l'Espagne, et l'autre en argent, afin de pourvoir aux besoins de l'armée.

Le comte de Luchana écrit de Torrelaguna, en date du 26 août, que le lendemain il comptait se mettre en mouvement avec son armée, pour aller passer la nuit à Jadraque et opérer suivant les circonstances.

Le maréchal-de-camp Buerens écrit de Carinena, en date du 26 août, qu'il a attaqué l'ennemi à Herrera, mais qu'il a cru devoir se retirer, eu égard à la supériorité numérique de la cavalerie et de l'artillerie des factieux. Ses blessés étaient entrés à Carinena. Le général ne détermine pas la part qu'il a eue.

SEVILLE, 20 août. — Suivant des lettres de Ceuta, il y aurait eu de sanglants outrages commis contre les Français.

Il a été dit que les habitations des consuls d'Espagne, de France et d'Angleterre ont été investies, que le consul anglais a péri, et que les autres ont été investies, et que les consuls français et anglais s'étaient parvenus à se sauver. Il paraît que le consul anglais s'est embarqué sur une bombarde et est arrivé à Ceuta, où il a eu avec le commandant-général de la place une conférence qui a duré une heure. A la suite de cette conférence, le général a fait arrêter les fortifications, et la garnison reçut l'ordre de se tenir dans les parapets.

On attend la confirmation de ces nouvelles, et si elles sont vraies, nous pensons que les représailles devront être prises.

SUMAGOSSE, 31 août. — Une lettre de Cantavieja nous apprend que le nombre des blessés carlistes, dans l'affaire d'Her-

ra, est de 600. Le général Quilez est mort: c'est une grande perte pour la cavalerie qu'il commandait.

BAYONNE, 1^{er} septembre. — Les révoltés de Pampelune sont bloqués par le général Iriarte.

Les 2,000 hommes en garnison à St-Sébastien, Irun et Hernani ont reçu l'ordre formel de ne point faire le moindre mouvement, bien que le tiers eût suffi pour sauver Penacerada.

Avant-hier, des armes et des munitions sont arrivées au Passage venant de Londres.

Zarateguy est attendu en Navarre où se prépare une nouvelle expédition carliste.

ITALIE. — DUCHÉ DE MODÈNE. — Un décret du duc avait modifié la confiscation prononcée contre vingt individus condamnés à mort pour motif politique. Un autre décret, daté de Villa-del-Cataio (maison de plaisance du duc), le 19 du courant, contient une commutation générale pour tous les condamnés politiques existants dans les prisons de l'Etat. Voici les dispositions de ce décret:

Art. 1^{er}. « Tous les détenus pour motif politique dont la peine expirerait à la fin de 1838, seront mis immédiatement en liberté: ils seront cependant soumis au *procello* simple et à la surveillance de la police.

Art. 2. « Tous ceux dont la peine expirerait avant 1843 pourront obtenir, s'ils le demandent, la commutation de leur peine en un égal nombre d'années d'exil.

Art. 3. « Ceux dont la peine expirerait avant la fin de 1848 pourront jouir de la même commutation en un exil pour les cinq dernières années de leur condamnation.

Art. 4. « Ceux dont la peine outrepassait l'an 1848 pourront obtenir la commutation des sept dernières années de leur condamnation en exil, ou bien sortir à présent de la prison, en s'assujettissant à un exil perpétuel, à la condition qu'ils quittent immédiatement l'Etat.

Art. 5. « La peine de tous les condamnés aux galères à vie sera réduite à 20 ans, compris les années de peine déjà souffertes.

« Tous les exilés à perpétuité ou à temps déterminé, qui oseraient rentrer dans nos états sans permission, seront arrêtés et soumis à leurs condamnations primitives, sans compter le temps passé dans l'exil, et devront en outre payer une amende de 300 fr. Ces dispositions ne doivent pas ôter l'espoir aux condamnés d'obtenir quelque grâce ultérieure s'ils donnent des preuves éclatantes de repentir, ou s'ils font des actions tellement utiles et louables qu'elles puissent mériter considération.

« Notre ministre du *buon governo* est chargé de l'exécution de ce décret; il le fera publier et communiquer à tous les détenus qu'il regarde.

FRANÇOIS.

« Cataio, 19 août. »

ALLEMAGNE. — Du 28 au 29, à Berlin, le choléra a atteint 90 personnes, dont 36 sont mortes. On écrit de Carlsbad que le choléra a éclaté à Prague. Le roi de Hanovre, qui était à Carlsbad et qui se disposait à aller à Berlin, a reçu, le 27, du roi de Prusse, par courrier extraordinaire, l'avis de ne pas se déranger, le choléra faisant de grands ravages en Prusse. Le roi de Prusse ne veut pas avoir en même temps le roi de Hanovre et le choléra dans sa capitale.

— Au 1^{er} janvier 1833, le nombre des exilés dans la Sibirie occidentale s'élevait à 33,921 individus mâles et 6,873 femmes. Dans la partie orientale, on comptait 42,675 hommes et 8,589 femmes: total, 92,038. Au 1^{er} janvier 1835, on comptait dans toute la Sibirie 97,121 exilés, preuve chiffrée de la mansuétude de Nicolas.

Variétés.

PRODUCTION DE LA SOIE EN CHINE.

La Chine est le pays où l'éducation artificielle du ver à soie paraît avoir pris naissance; nous ignorons toutefois si le mûrier y est indigène: tout au moins, il ne résulterait pas de tous les détails qui nous ont été transmis sur ce pays, qu'on y fasse des récoltes de soie en plein air avec la chenille du mûrier. C'est dans l'Inde et particulièrement au royaume des Achantées que cette industrie est exercée; sans doute il se trouve dans cette grande étendue de pays du *céleste empire* qui s'étend du nord au midi sur 22 degrés de latitude, depuis le 23^{me} degré jusqu'au 45^{me}, des contrées étendues dont le climat favoriserait les éducations naturelles, et où la production de la soie peut avoir commencé de cette manière; mais l'éducation artificielle y a partout prévalu, sans doute parce qu'on l'y a trouvée plus profitable.

Les documents qui nous ont été laissés par les anciens auteurs établissent que c'est de la Séricie, pays qui correspond à la Chine, que 900 ans avant l'ère vulgaire on tirait les étoffes de soie. L'histoire chinoise rapporte qu'à cette époque, peut-être plus ancienne encore, des impératrices élevaient elles-mêmes dans leur palais des vers à soie. Il y a donc trente siècles à peu près que cette industrie est nationale dans le pays. Ses habitants doivent avoir, sur ce point, acquis une bien longue expérience, et leurs procédés doivent être, autant que possible, consultés et nous servir de règle dans tout ce que notre climat nous permettra d'imiter.

Nous devons attacher d'autant plus d'importance aux procédés de ce pays, que les Chinois sont un peuple éminemment industrieux qui, long-temps avant nous, a inventé l'imprimerie, la poudre à canon et la plupart des arts; leur civilisation est antérieure de plus de vingt siècles à la nôtre. Les arts utiles y ont toujours été particulièrement encouragés, et la science et l'instruction y sont encore en ce moment le seul moyen de parvenir à tous les emplois. Nous avons donc beaucoup à apprendre chez eux et particulièrement dans l'art dont nous nous occupons aujourd'hui, qui est cultivé sur une grande échelle dans une grande partie des provinces de ce vaste empire.

Déjà nos procédés ressemblent beaucoup aux leurs: l'expérience nous a-t-elle appris tous ces détails, ou bien ceux qui nous ont apporté l'insecte et l'arbre qui le nourrit nous ont-ils en même temps apporté les divers usages qu'avait consacrés l'expérience du pays? Cette dernière conjecture est plus plausible. Cependant il est encore beaucoup de points où leur marche est différente de la nôtre; il sera donc très-utile de nous en occuper, de comparer nos procédés aux leurs, de voir en quoi ils diffèrent: il doit en sortir pour nous d'importantes leçons. C'est ce motif qui nous a décidé à multiplier les recherches sur ce point; presque tout ce que nous avons pu recueillir de plus important sur ce sujet est dû aux ouvrages des missionnaires en Chine, et particulièrement à l'histoire de ce pays du père Du Halde; on trouve encore quelques détails dans les ouvrages qu'a fait naître l'ambassade anglaise de lord Macartney, dans ceux de l'ambassade hollandaise. J'ai peu trouvé d'utiles documents dans les autres ouvrages assez nombreux sur la Chine, que j'ai pu me procurer.

Il paraît que les Chinois ont plusieurs espèces de vers dont le cocon filé sert à produire des étoffes. Ces espèces paraissent indigènes au pays, ou du moins s'élèvent en plein air, et la

chenille du mûrier, soit *bombix mori*, serait la seule qui recevrait d'eux une éducation artificielle. L'une des espèces de vers indigènes sert à fabriquer des étoffes qui ne se coupent jamais, qui se lavent comme de la toile, qui se vendent plus cher que celles de soie sans avoir leur brillante apparence, et sont d'usage ordinaire dans l'intérieur des maisons, à cause de leur durée indéfinie. La soie qui les tisse est moins fine, mais elle est tellement forte qu'on en fabrique les cordes des instruments de musique. Le ver s'élève en plein air, l'arbre qui le nourrit est épineux et en forme de buisson; on le plante sur des coteaux en massifs percés d'allées, et on porte les vers sur les arbres après qu'on les a fait éclore dans l'intérieur des maisons. Les vers et les cocons sont plus longs et plus gros que ceux de l'espèce ordinaire.

L'éducation de ces vers ne demande pas d'autre soin que de cultiver et de tenir nets de mauvaises herbes les massifs d'arbres où on les nourrit. Pendant le jour, un homme armé d'une perche et d'un fusil défend les élèves du dégât des oiseaux qui viennent les détruire, et pendant la nuit on en éloigne les oiseaux nocturnes en frappant sur des bassins de cuivre.

Il est encore une autre chenille sauvage, productive de soie, qui paraît omnivore et qui mange particulièrement la feuille de chêne. Il serait inutile d'entrer dans de plus grands détails sur ces diverses espèces de vers sauvages et sur les procédés suivis pour en tirer parti; mais il serait tout-à-fait à désirer que les arbres et les œufs des insectes fussent, comme on l'a fait pour l'espèce ordinaire, transportés dans nos pays. Notre climat ne permettrait peut-être pas l'éducation en plein air comme en Chine; mais si l'arbre, comme cela est probable, résistait à nos hivers comme le mûrier, l'éducation artificielle pourrait en être profitable et donner lieu à de nouvelles industries très-importantes; il est évident que, pour nos arts de tous genres autant que pour ceux qui nous fabriquent nos tissus, il serait très-utile d'avoir une nouvelle matière première toute filée par la nature comme la soie, et d'une force et d'une résistance encore très-supérieures; mais revenons aux détails spéciaux sur la chenille du mûrier.

Les Chinois paraissent cultiver deux espèces de mûriers qui leur produisent deux soies de qualité différente. La première est plus forte, moins fine et sert à tisser des étoffes particulières: il est à croire que le mûrier qui la produit serait notre mûrier noir ou quelque-une de ses variétés, et ce serait de Chine, comme nous le verrons plus tard, que les anciens auraient tiré le mûrier à gros fruit noir déjà cultivé du temps de Pliny; il est des provinces où il se cultive plus particulièrement, et la soie qu'il produit se vend plus cher que celle du mûrier blanc.

Il ne paraît pas que le mûrier multicaule ait été connu à l'époque où ont écrit les auteurs que nous avons consultés; cependant il est certain qu'il est originaire de Chine, et les Chinois distinguent depuis long-temps un grand nombre de variétés diverses de mûriers qu'ils destinent aux premiers âges, aux âges plus avancés et à des qualités diverses de soie.

Ils font leurs plantations avec des mûriers qu'ils se procurent par les semis, les marcottes et les boutures. Leurs semis successifs de trente siècles les ont fait arriver à des variétés en quelque sorte fixes, qui se perpétuent avec leurs qualités par les semis; ils se dispensent souvent, par cette raison, de la greffe dont ils n'ont plus besoin.

Ils sèment leurs graines avec de la graine de millet, et, à la fin de la saison, lorsque le millet est mûr, après avoir recueilli son grain à la main, ils mettent le feu à la paille. Cette opération fournit un engrais au sol qui, le printemps suivant, fait repousser les jeunes mûriers avec une grande vigueur.

Ils distinguent le mûrier mâle et le mûrier femelle: le mûrier mâle est celui qui porte peu ou point de fruits; comme nous habitants des Cévennes, ils le recherchent et le préfèrent beaucoup. Les fruits affaiblissent les arbres, nuisent à la récolte et à la production de la feuille, et ils sont dans la magnanerie des sources de maladies pour les vers.

Leurs plantations se font en arbres de plein vent et en arbres nains; les pleins vents se plantent en lignes éloignées de 8 à 10 pas ou 20 à 25 pieds; les arbres se placent en quinconce à 10 pieds seulement de distance dans le rang; cette distance de 10 pieds dans le rang nous indique d'une manière expresse que les variétés auxquelles les ont conduits leurs semis sont de petits arbres: la distance entre les lignes de 25 pieds est destinée à faciliter la culture des plantes nourricières dans un pays où le sol et les moyens de nourriture manquent souvent à la population surabondante: ils cultivent dans ces plates-bandes préférentiellement des récoltes de millet qui sont p'utôt favorables que nuisibles aux mûriers.

Nous remarquerons en passant que la question des récoltes simultanées qui se conviennent est très-peu avancée dans notre agriculture; mais il est bien certain qu'il est des végétaux qui vivent des excréments des autres espèces: leur rapprochement doit donc favoriser leur développement, leur végétation, et accroître même leur durée sur un même sol.

Les Chinois plantent, à ce qu'il semble, à toutes les expositions et presque dans tous les sols, et, d'après le témoignage de lord Macartney, jusque dans les rivières dont les inondations ne semblent nuire ni aux mûriers qui y sont exposés, ni aux vers qui sont nourris de leurs feuilles.

Leurs plantations de mûriers nains sont très-nombreuses; leur meilleure soie se recueille dans la province où l'on ne cultive que le mûrier nain; ce mûrier se taille tous les ans comme la vigne; il est donc bien prouvé que la feuille des jeunes bourgeons peut donner de la soie de bonne et belle qualité: il en résulterait donc aussi que les reproches qu'on voudrait faire au mûrier nain de produire une soie de qualité inférieure, ne seraient point fondés; le témoignage de lord Macartney se joint, sur ce point, à celui des ouvrages des missionnaires.

Leurs massifs de mûriers nains sont plantés, à ce qu'il semble, assez serrés, en sorte que peu d'années après la plantation ils jugent utile de couper les racines des mûriers qui s'enchevêtrent et se croisent.

Ils taillent régulièrement leurs arbres en plein vent et regardent la taille et l'émondage comme tout-à-fait indispensables. Ils estiment qu'un mûrier bien taillé produit autant que deux qui ne le sont pas. Ils taillent souvent, dit lord Macartney, pour avoir des feuilles plus tendres et de la soie de plus belle qualité. Les objections qu'on fait contre la taille semblent donc tout-à-fait détruites par la pratique séculaire et immémoriale des Chinois.

L'opération de leur taille a lieu en janvier; elle consiste à éviter le centre de l'arbre, pour pouvoir cueillir plus commodément les feuilles, à retrancher les branches pendantes, celles qui se jettent en dedans de l'arbre, celles qui sortent à double et font des enchevêtrements, et enfin celles qui se nuisent pour être trop épaisses; ils taillent à quatre yeux les branches qu'ils conservent.

Ces principes de taille nous semblent à peu près d'accord avec ceux que suivent nos meilleurs tailleurs pour leur taille d'hiver.

Il semble que cette taille est annuelle, mais alors elle doit faire peu de retranchements; en outre, comme en taillant à quatre yeux elle prive l'arbre d'une partie des yeux qui produiraient des feuilles, nous ne concevons pas comment elle

peut s'appliquer aux mûriers qui doivent fournir aux éducations du printemps. Il nous semble que pour pouvoir remplir avec avantage cette destination, il serait nécessaire qu'on attendît que les bourgeons vigoureux que pousse l'arbre taillé court se fussent beaucoup allongés pour commencer l'éducation des vers à soie; car autrement la taille enlèverait trop de feuilles au lieu d'en doubler la quantité, ainsi qu'ils l'annoncent: leurs éducations seraient donc très-tardives; mais avec de jeunes bourgeons on peut toujours assortir la nourriture à l'âge de ses vers, en prenant le haut pour le premier âge et réservant le bas pour les derniers.

En nous résumant sur ce procédé de taille, il nous semble que les détails qui nous sont donnés ne sont pas complets et que la taille à quatre yeux ne conviendrait que dans les années où les mûriers se reposent, comme il arrive dans notre pays lorsqu'on taille l'hiver; ou bien encore elle préparerait très-bien les mûriers pour une éducation d'automne.

Ils donnent de l'engrais à leurs mûriers, et l'engrais qu'ils préfèrent est la litière qu'ils sortent de dessous leurs vers à soie. L'ouvrage de Macartney et celui de l'ambassadeur hollandais sont d'accord sur ce point.

Ils font pondre leurs œufs de vers à soie sur des feuilles de papier sur le dos desquelles ils collent, pour les renforcer, des fils de soie ou de coton; ils les conservent et même ils les font éclore sur ces feuilles et les tiennent au frais jusqu'à cette époque. Pendant l'hiver on juge très-utile de faire prendre à ces feuilles chargées d'œufs des bains d'eau de rivière qui durent deux jours: l'eau doit être fraîche, mais ne doit pas geler; au bout de deux jours on les en sort et on les fait sécher; on les roule ensuite, on les enferme dans des vases de terre qu'on place dans un lieu frais et on les expose de temps en temps au soleil; les bains d'eau de rivière sont souvent suivis de bains plus courts d'eau de neige: d'autres se contentent de suspendre les feuilles chargées d'œufs en plein air et de les tenir exposées pendant plusieurs jours à la neige et à la pluie.

Nous remarquerons que ces soins multipliés qu'on donne à la graine pendant l'hiver ne sont point du tout connus dans notre pays où l'on pense qu'on doit se borner à tenir la graine dans un lieu bien sec où le thermomètre ne descende pas au-dessous de la glace. Mais c'est là une des nombreuses erreurs sur ce sujet. Des faits incontestables prouvent que la graine peut impunément être exposée à des froids de 10 degrés au-dessus de zéro, et d'après ce que nous avons vu précédemment, la place la plus convenable pour conserver la graine serait dans des glacières.

Ces procédés sont très-remarquables: ils devraient provoquer chez nous des expériences qui pourraient donner d'importants résultats; on n'a pu être conduit en Chine à de pareils usages qu'en suite de leurs succès appuyés d'une longue expérience. On n'admet point, dans une pratique générale, des procédés qui semblent tout-à-fait excentriques, sans s'être assuré que ces usages ont eu des succès très-marqués.

Mais quel peut être l'effet de cette méthode? Il semblerait qu'en soumettant la graine à un même bain froid, on l'amène à n'avoir qu'un même développement. L'œuf, depuis sa naissance, a une vie intérieure dont les progrès sont plus ou moins rapides. Nous penserions que les procédés employés par les Chinois suspendent en quelque sorte cette vie intérieure qui ne reprend sa marche que lorsqu'on soumet tous les œufs à la chaleur de 20 à 25 degrés nécessaires pour faire éclore les vers. Dans les bains qu'ils font subir à leurs œufs, les jeunes embryons prennent en quelque sorte un même point de départ pour leur développement ultérieur. Ce qui fonde cette opinion, c'est que l'éclosion chez eux est plus simultanée que chez nous, et ils ne recueillent pour les élever que les vers éclos le second jour, précaution importante et que nous ferions très-bien d'imiter; il est à croire aussi que l'explosion à une température froide et les bains froids qu'ont subis les œufs retardent leur éclosion, circonstances dont ils ont besoin pour attendre le développement des nouveaux bourgeons sortis de la taille; ils empêchent surtout l'éclosion spontanée qui souvent nous force de commencer notre travail avant le développement

des feuilles, et leur produisent par conséquent les avantages que nous espérons retirer du placement de nos graines dans des glacières.

On ne se prépare à faire éclore que lorsque les feuilles et les bourgeons même se sont déjà, comme nous l'avons dit, développés. On expose alors sa graine à une chaleur qu'on augmente successivement. On fait éclore la graine sur les papiers même où elle a été reçue. Le docteur Pittaro, en Italie, propose de recourir à cet usage. M. Frayssinet, dans les Cévennes, s'applaudit beaucoup de l'avoir adopté; et il se répand dans le pays. Par ce moyen, on se dispense de froisser, pour le détacher du papier, l'œuf délicat de l'insecte, et le petit ver sort plus facilement de sa coque lorsqu'elle a un point d'appui et qu'elle est fixée par le gluten avec lequel le papillon l'a déposée; et enfin, comme dans la nature les œufs tapissent les branches de l'arbre et y éclosent, on retrouve dans ce procédé chinois une circonstance naturelle dont on avait eu le tort de s'écarter.

M.-A. PUVIS.

MM. le vicomte DE SULEAU, ancien préfet, ancien directeur-général de l'enregistrement et des domaines; le baron DE MAUTORT, ancien maire de Paris; F. DU CLOSEL, banquier, viennent de fonder à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 44, sur des bases nouvelles, dans les plus vastes proportions, et avec le système le plus complet de garantie, un établissement dont l'objet est d'assurer les jeunes gens contre les chances du recrutement, et d'opérer le remplacement de ceux qui seraient appelés au service.

Divers systèmes ont déjà été essayés dans ce but; mais il est incontestable qu'aucune société ayant pour objet spécial ce genre d'assurance, n'a été constituée sur des bases larges et solides.

Nul doute cependant que les garanties que chacun accepte avec empressement pour la conservation de sa maison ou de ses récoltes, pour les chances inconnues d'un chargement maritime, ne fussent acceptées avec plus d'empressement encore par des pères et mères de famille pour la conservation de l'enfant que la loi vient, à l'époque de sa vingtième année, époque la plus belle et la plus fertile en espérances, disputer à leur tendresse et à leurs intérêts les plus positifs.

C'est également une vérité démontrée que le jour où la loi, d'accord avec les besoins actuels de la société, a reconnu à chaque individu compris dans le contingent cantonal le droit de se faire remplacer, toutes les mesures, toutes les conséquences qui peuvent avoir pour objet de mettre ce droit précieux à la portée du plus grand nombre, n'ont plus été que les conséquences naturelles et licites de la loi; et c'est ainsi que le principe de l'assurance contre les chances du recrutement est sorti de la loi même du recrutement, comme la combinaison la plus propre à réaliser dans l'intérêt de tous l'exécution de l'une de ses dispositions les plus essentielles.

La faculté du remplacement, que le système impérial lui-même a respectée au milieu des nécessités de sa période la plus belliqueuse, ne saurait donc être considérée comme une faculté transitoire qui, autorisée par des lois en vigueur, puisse être facilement abolie par d'autres lois. C'est des mœurs et des besoins de la société que le remplacement a passé dans la loi, et il y restera tant que les mœurs et les besoins seront les mêmes. Or, il est de fait que le nombre des propriétaires qui s'accroît sans cesse par l'égalité des partages, comme le nombre des artisans par la liberté de l'industrie, tend à augmenter de plus en plus cette partie de la population qui a le désir et le moyen d'acquiescer, entre les mains d'un tiers, la rançon des sept années de service militaire que la loi demande à tout citoyen. Soixante mille remplaçants, présents aujourd'hui dans les rangs de l'armée active, témoignent de la vérité de cette assertion.

C'est sous l'empire de ces diverses considérations que la Compagnie générale d'assurances pour la libération du service militaire a été formée par MM. le vicomte de Suleau, ancien conseiller-d'état, ancien préfet et ancien directeur-général de

l'enregistrement et des domaines; le baron de Mautort, ancien maire de Paris, et F. du Clozel, banquier.

Le système d'assurance qu'elle a adopté diffère essentiellement des systèmes pratiqués jusqu'à ce jour. L'assurance, qui jusqu'à présent ne se contractait que dans l'année du tirage, et qui, à cette époque, imposait aux pères de famille un sacrifice souvent au-dessus de leurs ressources, se contracte à tous les âges, depuis un an jusqu'à vingt ans. Une prime unique ou annuelle est fixée, d'après un tarif établi, suivant l'âge et les chances de mortalité.

L'avenir de la société et l'exécution de ses engagements sont garantis par un capital social de 1,500,000 francs convertis en rentes sur l'état, et par les fonds des primes qui seront également converties en rentes.

La société, d'abord établie en commandite, a prévu le cas où elle obtiendrait du gouvernement l'autorisation de se convertir en société anonyme. Les statuts n'ont rien à craindre de l'examen le plus sévère: toutes les précautions, toutes les garanties que pouvait imposer l'administration, ont été prévues. Ainsi il n'a pas été créé d'actions industrielles au profit des gérants; ainsi leurs actes ont été soumis à un contrôle de tous les jours.

Les cinq premiers souscripteurs d'actions forment un conseil de surveillance, qui a reçu de l'acte de société les pouvoirs les plus étendus; ces avantages ont été compris. Une partie du fonds social a été réalisée à Paris par de nombreuses souscriptions; il s'augmente tous les jours par les adhésions de nouveaux agents dans les départements.

Les cinq premiers souscripteurs formant le conseil de surveillance sont:

MM. le marquis de Choiseul, maréchal-de-camp; Rey, ancien membre du corps municipal de Paris et du conseil général des manufactures; le chevalier de Grandval, propriétaire; Edouard de Nauvois, propriétaire, et le vicomte de Fougère, officier de cavalerie.

L'organisation des agences est complète dans un grand nombre de départements; sur toute la France elle est suivie au moyen d'inspecteurs envoyés sur les lieux. Les agences sont formées d'un arrondissement; chaque agent doit être souscripteur de deux actions, dont l'une est payable d'ici au 1^{er} janvier par un versement en argent, et l'autre n'est payable qu'en retenues sur les remises acquises. Les statuts, les tarifs, tous les calculs sur lesquels reposent les bases de la société seront adressés aux personnes qui désirent obtenir une agence; une remise largement établie créera en peu de temps, et dans chaque arrondissement, une position lucrative pour chacun des agents de la compagnie.

Les demandes d'agence et les souscriptions d'actions doivent être adressées à MM. les administrateurs-gérants de la Compagnie générale d'assurances pour la libération du service militaire, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 44.

GRAND-THÉÂTRE.

Jeu 7 septembre 1837. — 1^o L'INTRIGUE ÉPISTOLAIRE, comédie. — 2^o Les DEUX REINES, opéra. — On commencera à 7 heures.
Vendredi 8 septembre 1837. — Septième représentation de Mlle Falcon. — LA JUIVE, grand-opéra. — On commencera à sept heures.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Jeu 7 septembre 1837. — 1^o LES MALHEURS D'UN JOLI GARÇON, vaud. — 2^o L'AMI GRANDET, vaud. — 3^o UNE PASSION, vaud. — On commencera à six heures 1/2.

Bourse de Paris du 5 septembre 1837.

Cinq pour cent	110 80	110 90	110 85	110 90
— fin courant	110 90	111 5	110 90	111 5
Quatre pour cent	102 10			
Trois pour cent	79 20	79 25	79 20	79 25
— fin courant	79 35	79 35	79 30	79 35

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(3079) Le samedi neuf septembre mil huit cent trente-sept, à deux heures après midi, sur la place publique dite Louis XVIII, marché aux chevaux de la ville de Lyon, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de quatre chevaux de remonte et leurs harnais, le tout saisi.

MASSET,
huissier, rue Grenette, n° 22.

(3083) VENTE AUX ENCHÈRES,

APRÈS DÉCÈS,

D'un Mobilier, place de la Préfecture.

Le samedi neuf septembre mil huit cent trente-sept, à neuf heures du matin, il sera procédé, sur ladite place de la Préfecture de cette ville, et par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères d'objets mobiliers, consistant en batterie de cuisine, vaisselle, lit, couchette, tables, poêle, commode, placard, chaises, linge de corps et de table, robes, chemises, mouchoirs, bas, jupes, etc.

Cette vente aura lieu à la requête de M. Rombau, avoué, nommé curateur à la succession vacante de dame Louise-Alexandrine Dupare, décédée à Lyon.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(3003) A VENDRE. — Terrains propres à recevoir des constructions, divisés par lots de différentes grandeurs et de prix divers, avec ouvertures de murs, situés à la Gare de Vaise.

S'adresser à MM. Dugueyt et Casati, notaires à Lyon, dépositaires des plans de tracé et de division, et chargés de traiter.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A compter du 1^{er} octobre 1837, l'étude de M. Casati, notaire, sera rue Lafont, n° 2. (2983)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE COMPOSÉ DE M. E. SMITH.

DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE LONDRES.

PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT SARDE, les Universités de Turin et de Gènes furent saisies de l'analyse de ce remède et, d'après leur rapport du 31 juillet 1837, l'approbation royale était accordée à M. E. Smith. Le 5 novembre 1833, l'I. et R. gouvernement de la Lombardie, par son décret publié sur la foi du rapport de l'Université de Pavie, accorde au sieur E. Smith des privilèges exclusifs constatés dans l'ordonnance publiée six fois par ordre du gouvernement dans la Gazette officielle de Milan. Le conseil sanitaire de Rome lui accorde même accueil sous date du 11 mai 1836, et, en dernier lieu, le collège médical de Naples a également reconnu l'avantage que la Faculté de médecine pouvait tirer de son puissant dépuratif, l'extrait de Salsepareille composé. Ces témoignages sont donnés par des professeurs occupant les hauts grades de leur profession, hommes d'une science dont les membres s'opposent assez ordinairement à toute innovation ou changement quelconque, ne se rendant qu'à une conviction acquise par leur propre expérience. Les documents originaux de ces gouvernements et universités peuvent être vus chez l'auteur: témoignages irrécusables.

Se vend en boîtes de 3 fr. et de 10 francs.

A LYON, chez M. Vernet, place des Terreaux, 13; à ST-ETIENNE, à la pharmacie Garnier-Martinot; à ROANNE, M. Mercier, rue Royale; à MACON, M. Lacroix, rue des Selliers; à GRENOBLE, M. Ricard, place Grenette, 12, à VALENCE, M. Collet, Grande-Rue, 56. (1782)

ANNONCES DIVERSES.

(3000) A LOUER. — Jolie maison bourgeoise et ses dépendances, jardins, terrasse, jouissant d'un superbe point de vue, située en ville, près la tour Pitrat. Ce local, parfaitement isolé et à plusieurs entrées, conviendrait à un pensionnat, à une maison de santé, etc. S'adresser à M. Pitrat, rue Masson, clos de l'Observatoire, à Lyon.

LE TAFFETAS GOMMÉ POUR LA

GUÉRISON RADICALE DES

CORS, DURILLONS, OIGNONS,

Préparé par Paul GAGE, pharmacien breveté, à Paris. Seul dépôt, à Lyon, chez Sarret, successeur de Julien, pharmacien, rue de la Fromagerie, 1, près l'église St-Nizier. (3036)

(3080) ORAY, RESTAURATEUR,
Place des Cordeliers, n° 28.

PRIX FIXE DES REPAS:

Dîner à 1 fr. » , potage, 2 plats, dessert, 1/2 bouteille.
Dîner à 1 fr. 25 c. , potage, 4 plats, dessert, 1/2 bouteille.
Dîner à 2 fr. » , potage, 5 plats, dessert, une bouteille.
Abonnement au cachet, 1 fr. 10 c.

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine, des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au Bulletin des lois (5 août et 1^{er} novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages de

SIROPE DE JOHNSON

Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES.
1, rue Caumartin, à Paris, et dans chaque ville.

Au dépôt chez MM. les pharmaciens: à Lyon, place de la Croix, Simon; à la Guillotière, Blanc, à Fontaine, Champin, à Saint-Michel, à Saint-Laval, Brian; à Villefranche, Foré; à Beaujeu, Michel; à Tarare, Cuillerot; à Amplepuis.